

Fin 2017, tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2007. Pour 1,1 million de ces bénéficiaires, la pension de droit dérivé constitue leur unique pension de retraite. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 88 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. En 2017, le régime général verse 2,8 millions de pensions de droit dérivé et l'association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) 2,9 millions.

4,4 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé fin 2017

Tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes disposent, au 31 décembre 2017, d'un avantage de droit dérivé d'un régime obligatoire de base ou complémentaire (*tableau 1*). Cette pension, appelée aussi pension de réversion, constitue une partie de la retraite d'un assuré décédé reversée à son conjoint survivant sous certaines conditions. Le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion s'est accru de 4,2 % par rapport à 2007 (*tableau 2*). Parmi eux, 1,1 million (soit un quart) ne perçoivent aucun droit direct, soit parce qu'ils n'ont pas encore liquidé leurs droits propres, soit parce qu'ils n'ont pas travaillé – du moins en France – ou pas suffisamment longtemps pour recevoir, à ce titre, une pension sous forme de rente.

La proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé est de 88 %. Leur part avoisine ou dépasse les 80 % dans les principaux régimes de retraite. Cette situation s'explique par leur longévité supérieure et le fait qu'elles sont en moyenne deux à trois ans plus jeunes que leur conjoint. En outre, lorsqu'ils sont veufs, les hommes, en raison de leur niveau de pension de droit direct souvent plus élevé que celui des femmes, ont des revenus qui dépassent plus fréquemment le plafond de ressources pour être éligible à la réversion, pour les régimes où celle-ci est soumise à condition.

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes percevant une pension de droit dérivé sans cumul avec une pension de droit direct. Leur part est de 95 %, contre 86 % parmi les personnes qui

cumulent une pension de droit dérivé avec une pension de droit direct (*tableau 3*). Les résidents à l'étranger sont également nettement plus nombreux parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé seul : 50 % contre 4 % parmi ceux cumulant droits direct et dérivé.

Un nombre de bénéficiaires croissant avec l'âge

En 2017, les retraités de droit dérivé sont en moyenne plus âgés que les retraités de droit direct : leur âge médian est respectivement de 79 ans contre 71 ans. Les titulaires d'une pension de droit dérivé ayant 65 ans ou plus représentent 88 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit 3,8 millions de personnes (*graphique 1*). La part des 85 ans ou plus avoisine les 30 %, soit 1,4 million de bénéficiaires. Le nombre de titulaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans. Rapportée à la population de retraités de chaque tranche d'âge, cette croissance avec l'âge est encore plus marquée (*graphique 2*). Pour les personnes nées entre 1932 et 1936, encore vivantes en 2016, la part des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé dans la population de 70 à 74 ans est de 30 %. Parmi eux, 15 % en disposaient déjà entre 60 et 64 ans. Pour les générations plus jeunes, la part des bénéficiaires entre 60 et 64 ans est plus faible : 14 % pour les générations 1937 à 1941 et 11 % pour les générations 1947 à 1951. Cette baisse au fil des générations est notamment liée à l'augmentation de l'espérance de vie, à la croissance des droits directs des personnes et à la réduction de l'écart d'âge entre les deux membres d'un couple.

4,4 millions de pensions de droit dérivé versées par les principaux régimes de base du secteur privé

En 2017, 2,8 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé à la CNAV et 2,9 millions à l'Arcco. Les régimes de base du secteur privé (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, SSI) versent, au total, 4,4 millions de pensions de droit dérivé, tandis que les régimes de la fonction publique (fonction publique civile de l'État, fonction publique militaire de l'État et CNRACL) en versent 0,6 million.

La part des bénéficiaires percevant uniquement un droit dérivé dans un régime (c'est-à-dire non

cumulé avec un droit direct dans le même régime) parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé est supérieure à 75 % dans la plupart des régimes¹. En revanche, à la CNAV, à la MSA non-salariés, à la MSA non-salariés complémentaire et à l'Arcco, les bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct dans le même régime sont majoritaires.

L'évolution du nombre de retraités de droit dérivé entre 2007 et 2017 varie fortement d'un régime à l'autre : il a augmenté de plus de 45 % à la CNRACL, de 7,4 % au régime général, tandis qu'il a baissé de presque 13,7 % à la MSA non-salariés (tableau 2). ■

Tableau 1 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct

	Effectifs tous régimes (en milliers)				Effectifs tous régimes résidents en France (en milliers)			
	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Femmes	Hommes	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Femmes	Hommes
2004	3 987	1 108	3 650	337	3 612	781	3 284	328
2005	4 069	1 136	3 718	351	3 680	796	3 339	341
2006	4 142	1 152	3 773	370	3 737	800	3 380	358
2007	4 197	1 152	3 811	386	3 787	796	3 414	373
2008	4 155	1 102	3 761	394	3 740	740	3 358	383
2009	4 219	1 094	3 806	413	3 799	727	3 399	400
2010	4 245	1 094	3 860	385	3 824	729	3 451	373
2011	4 222	1 082	3 836	386	3 781	704	3 409	372
2012	4 291	1 113	3 843	448	3 644	586	3 216	427
2013	4 384	1 119	3 912	472	3 802	613	3 348	454
2014	4 397	1 108	3 915	483	3 810	610	3 348	462
2015	4 414	1 091	3 921	493	3 823	603	3 354	469
2016	4 436	1 088	3 892	545	3 732	525	3 253	479
2017	4 375	1 060	3 849	527	3 719	539	3 248	472

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct, résident en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

1. Ces retraités peuvent toutefois bénéficier d'un droit direct dans un autre régime.

Tableau 2 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct dans le régime, par régime de retraite en 2017

	Effectifs (en milliers)				Évolution (ensemble, en %)		
	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul dans le régime	Femmes	Hommes	2016-2017	2012-2017	2007-2017
CNAV	2 773	776	2 568	205	-0,8	0,7	7,4
MSA salariés	733	580	700	33	-1,1	-2,7	1,3
Arrco	2 931	1 195	2 641	289	-0,6	0,0	5,0
Agirc	643	544	615	28	1,4	9,7	20,6
Fonction publique civile de l'État ¹	322	246	266	55	5,9	17,3	25,2
Fonction publique militaire de l'État ¹	159	157	158	1	15,2	12,3	8,5
CNRA ¹	168	133	129	39	2,5	27,6	45,1
FSPOEIE	32	30	31	1	-2,1	nd	nd
Ircantec	280	237	241	39	-1,9	-8,0	-10,0
MSA non-salariés	411	101	365	46	-3,1	-10,1	-13,7
MSA non-salariés complémentaire	109	24	89	20	0,6	-0,3	nd
SSI base ²	508	401	486	22	-3,3	1,8	4,9
SSI complémentaire ³	334	334	319	15	2,0	nd	nd
CNAVPL	48	48	47	1	0,6	nd	nd
CNIEG	40	36	38	2	-0,2	-0,1	-0,5
SNCF	84	81	82	2	-3,6	-14,6	-24,7
RATP	11	9	10	<0,5	-0,1	-1,6	-1,7
CRPCEN	9	8	7	2	-0,3	0,8	nd
Cavimac	1	1	1	0	2,9	18,9	nd
Bénéficiaires d'un droit dérivé, tous régimes¹	4 375	1 060⁴	3 849	527	-1,4	2,0	4,2

nd : non disponible.

1. Y compris les fonctionnaires percevant une pension de droit dérivé issue d'une pension d'invalidité (voir fiche 20), à partir de 2013. Avant cette date, l'inclusion des personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité de droit dérivé était variable selon les années.

2. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les régimes de base RSI commerçants et RSI artisans ont fusionné au sein du régime SSI (Sécurité sociale des indépendants).

3. Les régimes complémentaires du RSI artisans et du RSI commerçants ont été fusionnés en 2013.

4. Bénéficiaires d'un droit dérivé uniquement, tous régimes confondus. Ce chiffre ne peut pas être comparé aux nombres de bénéficiaires de droit dérivé servis seuls régime par régime : un pensionné de réversion peut en effet bénéficier d'un droit dérivé servi seul dans un régime, tout en bénéficiant d'un droit direct servi par un autre régime.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données excluent les résidents dans les DROM avant 2015.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2016, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Tableau 3 Effectifs de retraités de droit dérivé tous régimes en 2017

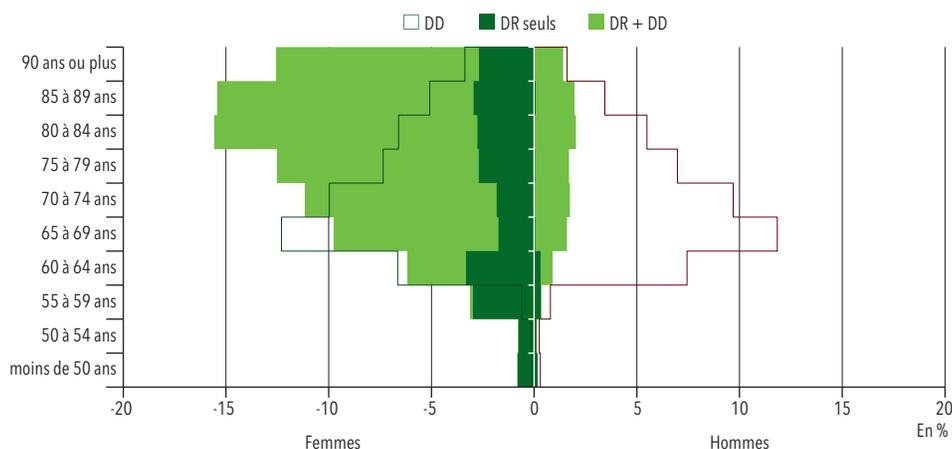
	Bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct	Bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Ensemble des bénéficiaires d'un droit dérivé
Ensemble (en milliers)	3 315	1 060	4 375
Caractéristiques de la population (en %)			
Femmes	86	95	88
Hommes	14	5	12
Résidents en France	96	50	85
Résidents à l'étranger	4	50	15
Moins de 60 ans	0	22	5
60 à 64 ans	5	15	7
65 à 74 ans	27	15	24
75 à 84 ans	35	23	32
85 ans ou plus	34	24	31

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Lecture > 95 % des bénéficiaires d'un droit dérivé sans droit direct sont des femmes, contre 86 % des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2017, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE 2017.

Graphique 1 Pyramide des âges des bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé en 2017

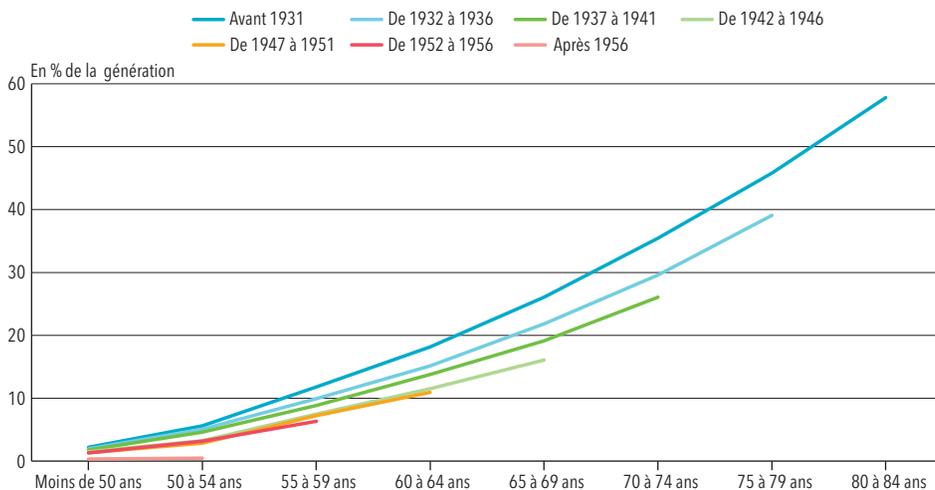
DR seuls : personnes bénéficiant d'un droit dérivé uniquement (tous régimes confondus) ; DR+DD : personnes bénéficiant d'un droit dérivé cumulé avec un droit direct (DD).

Lecture > Fin 2017, 13 % des femmes de 90 ans ou plus perçoivent une pension de réversion. Parmi elles, 2,7 % ne disposent que d'un droit dérivé seul.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2017, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Source > DREES, modèle ANCETRE.

Graphique 2 Part des personnes bénéficiant d'un avantage de droit dérivé, selon l'âge et la génération, fin 2016



Note > Les résultats par génération présentés ici ne tiennent pas compte de la mortalité différentielle. En effet, une partie des personnes des générations les plus anciennes sont décédées fin 2016. Les retraités présents dans l'EIR sont donc ceux ayant une espérance de vie plus grande, et dont les montants de pension sont les plus élevés.

Lecture > Pour les générations nées avant 1931, parmi les personnes vivantes en 2016, 18,2 % disposent d'une pension de réversion entre 60 et 64 ans (contre 11,5 % pour les générations nées entre 1942 et 1946).

Champ > Personnes résidant en France ou à l'étranger, vivantes au 31 décembre 2016.

Sources > DREES, EIR 2016 ; Insee, estimations de populations provisoires au 1^{er} janvier 2017.

Pour en savoir plus

- > Données historiques dans l'espace data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Retraites.
- > **Bodier, M., Buisson, G., Lapinte, A., Robert-Bobée, I.** (coord). (2015). *Couples et familles - édition 2015*. Paris, Insee : coll. Insee Références.
- > **Collin, C.** (2016, février). La part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations. DREES, *Études et Résultats*, 951.
- > **Daguet, F.** (2016, septembre). De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme. Insee, *Insee Première*, 1613.
- > **Vanderschelden, M.** (2006, avril). L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit. Insee, *Insee Première*, 1073.